

**Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019**

Objet : Règlement intérieur du Conseil Consultatif de la Bibliothèque Publique Néerlandophone de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques du 16 juillet 1973;

Vu le décret sur le pacte culturel du 28 janvier 1974;

Vu le décret réglementant la reconnaissance des conseils municipaux pour les activités de loisirs culturels du 12 décembre 1974;

Vu le décret de la Communauté flamande, qui promeut une politique culturelle locale qualitative et intégrale du 6 juillet 2012;

Vu le comité consultatif de la Bibliothèque Publique de la Ville de Bruxelles;

Vu la réunion du conseil consultatif du 28 août 2019;

Considérant qu'un conseil consultatif (conseil de bibliothèque) doit être mis en place et qu'il a pour tâche de conseiller l'autorité organisatrice dans la gestion des bibliothèques publiques néerlandophones et de développer et de promouvoir le travail des bibliothèques néerlandophones dans la ville;

Considérant que des règles internes régissent le fonctionnement, l'organisation et la composition du conseil consultatif;

Considérant que le conseil consultatif a adopté son règlement intérieur lors de la réunion du 28 août 2019;

Vu l'avis du conseil consultatif;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DÉCIDE

Article unique : Approuver le règlement intérieur du Conseil consultatif de la Bibliothèque publique de la Ville de Bruxelles à compter de la prochaine réunion du Conseil consultatif.

Annexes :

[Règlement intérieur FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

